

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-156****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

FB/AP/CJ n° 2020/06

Objet de la délibération :**OBJET**Commissionnement d'un cabinet en
vue d'établir un relevé des cavités
et souterrain du centre-ville ancien**NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **23**Pouvoirs : **06**Votants : **29**Date de la convocation :
8/06/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à A. THÉRON-CAPLAIN
ROYNEL Eric, pouvoir à F. BELHOMME
BEULÉ Simone, pouvoir à D. DURAND
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER
AMELOT Thomas, pouvoir à P. EVENO
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE.

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Conseil municipal,

VU le Code de Général des Collectivités Territoriales ;**CONSIDERANT** que le centre ancien de la ville d'Epernon est réputé pour ses caves et ses souterrains existants sous le tissu urbain actuel ;**CONSIDERANT** qu'il s'agit pour l'essentiel d'emplacements privatifs, qu'il n'existe pas à ce jour de cartographie de ces aménagements souterrains ;**CONDIDERANT** qu'il est de l'intérêt général, tant du point de vue historique que de la sécurité publique, de mieux connaître son patrimoine souterrain en mandatant une étude en vue d'établir des relevés spécifiques et une cartographie ;**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 8 juillet 2020 ;

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de commissionner un cabinet en vue d'établir un relevé des cavités et souterrains du centre-ville ancien.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à commissionner un cabinet en vue d'établir un relevé des cavités et souterrains du centre-ville ancien.

Fait et Délibéré à Epernon, le 14 septembre 2020



Le Maire,

F. BELHOMME